

 <p><b>RÉPUBLIQUE FRANÇAISE</b> <b>CNIG</b>  <i>Liberté Égalité Fraternité</i> Conseil national de l'information géolocalisée</p> <p><b>Commission des standards</b>  REF : CNIG 2024.051</p>	
<b>COMPTE-RENDU DE REUNION</b>	
<b>Objet : Réunion de la commission des standards du 3 octobre 2024</b>	

**Ordre du jour :**

- **GT Adresse : Standard Adresse V1** (Frédérique Williams)
- **GT Risques : retour sur la consultation publique et le traitement des commentaires reçus** (Gilles Cebellieu)
- **GT Réseaux d'Eaux CNIG/ASTEE : point sur l'appel à commentaire sur le standard Star EAU et suites envisagées** (Patrick Alayrangues)
- **Grace THD V 3.01 : présentation du sujet, calendrier envisagé** (Guillaume Lenoir d'Espinasse, Lubin Roineau)
- **GT Espaces naturels protégés** (Julie Chataignier, Guillaume Grech, Maxime Cammas)
- **Point d'information sur la fabrique des standards**

**Liste des participants**

Cf annexe

Relecture du compte-rendu	Les participants	20/01/2025
Validation du compte-rendu	Benoît Morando	17/02/2025
Prochain rendez-vous le 5 décembre 2024		

## **Introduction de Christine Archias**

Christine Archias, présidente de la commission, souligne l'importance du travail de standardisation mené par le CNIG et précise qu'elle fait la promotion de ce travail dans les territoires. Elle remercie les participants et fait état de sollicitations portant sur de nouveaux standards.

### **1) GT Adresse : Standard Adresse V1**

Frédérique Williams présente les grands jalons de la mise en place du standard et les résultats de la revue.

L'objectif du GT était de faciliter l'articulation de référentiel BAN avec les autres référentiels, notamment les référentiels des bâtiments, des routes en cours de mise en place, et des locaux (à plus long terme), ainsi qu'avec les référentiels métiers.

Le travail de modélisation a commencé par l'élaboration d'un modèle conceptuel de l'adresse, cohérente avec la norme ISO 19160 et la directive Inspire ; des illustrations et des vues métiers ont été réalisées pour partager ces travaux.

Les travaux ont démarré tout début 2023 par la validation du mandat en commission des standards. Un appel à commentaire a été ouvert du 2/04/2024 au 17/05/2024, qui a permis de recueillir un peu plus de 200 remarques. Un atelier de consolidation le 2 juillet 2024 a permis de réunir les contributeurs et d'arbitrer les points en suspens. Ces travaux ont permis d'établir une version « quasi » finalisée à ce jour, quelques corrections éditoriales restant à intégrer.

#### **Remarques :**

- Pierre Nguyen Trong demande s'il y aura obligation d'utilisation par certains acteurs, notamment gestionnaires de réseau ? Réponse : pas d'obligation à ce stade ; on précise également que le standard ne définit que le modèle conceptuel de données ;
- Pierre Nguyen Trong demande comment on s'assure que le local vu par plusieurs acteurs est le même ? Réponse : c'est en dehors du périmètre du standard, mais un lien avec le référentiel des bâtiments et le référentiel des locaux pourra être mis en place ; Frédérique Williams précise qu'un identifiant BAN est présent sur chaque bâtiment RNB.
- Arnaud Gallais demande si les objets BAN sont identifiés avec un même identifiant, quel que soit le périmètre. Réponse : pour le périmètre BAN, l'adresse est un objet ponctuel associé au n° (plaque) ; on a ensuite un identifiant voie portant sur le nom de la voie (pas de géométrie), qui pourra être ultérieurement associé à un identifiant issu du GT Route, puis un identifiant de commune.

#### **Décision :**

⇒ La commission valide le standard Adresse V1 sous réserve des reprises éditoriales nécessaires ;

⇒ Après finalisation, le standard sera publié sur le site du CNIG et proposé à la validation du conseil plénier prévu le 10 décembre.

Christine Archias remercie Frédérique Williams, Loïc Rebours et les participants au GT et appelle à faire la promotion du standard.

## **2) GT Risques : retour sur la consultation publique et le traitement des commentaires reçus**

Le Groupe de Travail de refonte des Géostandards Risques a pour objectif de moderniser les standards anciens (notamment Plans de Prévention des Risques (PPR), Directive Inondation) relatifs à la prévention des risques élaborés sous l'égide de la COVADIS. Il est piloté et animé par l'IGN pour le compte de la Direction Générale de la Prévention des Risques (DGPR). Il réunit des représentants des services de la DGPR, de services déconcentrés (DDT et DREAL), des établissements publics tels que le CEREMA, le BRGM et l'IGN et épisodiquement quelques utilisateurs ou bureaux d'études. Il a été lancé en janvier 2022.

Après une phase de cadrage au premier semestre 2022, une version v0.1 réalisée et soumise à la relecture du groupe en septembre 2023, une version v0.2 a été finalisée le 30 avril 2024 et soumise à commentaires publics début mai 2024 avec une clôture de la consultation le 30 juin 2024. Cette v0.2 est constituée de deux documents : un « Modèle commun » qui établit les concepts partagés dans le domaine de la prévention des risques et un profil « Plan de prévention des risques » spécialise les concepts du modèle commun au cas particulier des plans de prévention des risques.

La consultation publique a permis de recevoir des retours de 13 interlocuteurs différents : CEREMA, DGPR/SRNH, INERIS et de nombreuses DDT qui avaient été mobilisées lors d'un webinar de présentation du nouveau Standard organisé au mois de mai pendant la période de commentaires. Ces retours constituent un total de 159 commentaires sur les deux documents.

Les commentaires ont été rassemblés au sein d'un fichier partagé sur le Github du groupe de travail qui les a passé en revue à l'occasion de deux réunions plénières et de deux réunions spécifiques pendant l'été. Les principales modifications engendrées sont présentées ainsi que les quelques commentaires qui n'ont pas pu être acceptés. La version 1.0 qui doit en résulter est en cours de finalisation. L'avis de la commission des standards est sollicité pour la validation de cette version à venir.

### Remarques :

- Christine Archias demande si le standard sera utilisé pour les nouveaux PPR seulement ou si les anciens seront migrés. Gilles Cebellieu répond que le souhait de la DGPR est que le standard soit utilisé pour les nouveaux PPR, mais qu'il y a également un projet de migrer les anciens PPR dans le nouveau standard.
- Christine Archias pose également la question des ouvrages de protection en lien avec la compétence de Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) des intercommunalités ; ce sujet pourra être traité ultérieurement.

- Le traitement des commentaires qui n'ont pas été retenus pour la présente version reste à déterminer avec la DGPR, en lien avec les travaux à venir sur l'évolution des Territoires à risques importants d'inondation (TRI) ; le GT va donc continuer ses travaux, ses actions seront à prioriser avec la DGPR.

Décision :

- ⇒ La commission valide les travaux réalisés et considère le standard comme pré-validé sous réserve de prise en compte des corrections ; la validation définitive sera prononcée en commission des standard début décembre ou par échange de courriel, avant le conseil plénier ;
- ⇒ Après finalisation, le standard sera publié sur le site du CNIG et proposé à la validation du conseil plénier prévu le 10 décembre.

### **3) GT Réseaux d'Eaux CNIG/ASTEE : point sur l'appel à commentaire sur le standard Star EAU et suites envisagées**

Patrick Alayrangues rappelle le contexte de la création du GT et ses objectifs, consistant à proposer des évolutions des modèles de données eau et assainissement en zone urbaine, pour compléter ces modèles, répondre aux obligations réglementaires, assurer l'interopérabilité avec d'autres standards, et faciliter le calcul d'indicateurs de connaissance patrimoniale.

Après avoir abordé le sujet de la symbologie, le GT a abordé le sujet du modèle de données, en partant du modèle d'échange existant RAEPA élaboré par la COVADIS.

Le GT a associé plusieurs types d'acteurs, délégataires, bureaux d'étude, éditeurs de logiciels et collectivités territoriales.

Ces travaux ont permis d'élaborer une première version du standard, nommée StaR Eau, présentée au congrès de l'Association scientifique et technique pour l'eau et l'environnement (ASTEE) à Quimper en juin 2024, puis soumise à un appel à commentaire ouvert jusqu'au 4 octobre 2024. Le traitement des commentaires est prévu en octobre, avec l'objectif de finaliser une première version pour la prochaine commission des standards. Il est à noter que le document dans sa forme actuelle ne respecte pas les règles de forme d'un standard CNIG.

La poursuite ultérieure du GT est envisagée, avec des travaux sur le pluvial et sur les données d'exploitation (événements de type fuites, inspections caméra).

Remarques :

- Christine Archias remercie les participants pour ces travaux, et demande si les éditeurs de logiciels vont pouvoir intégrer ce standard dans leurs offres ; Patrick Alayrangues répond positivement et précise que ces éditeurs ont été associés aux travaux à différentes étapes.

- Christine Archias demande si tous les commentaires ont été intégrés, ou comment se passe l'arbitrage pour les éventuels commentaires non traités ; Patrick Alayrangues note que certains commentaires en particulier peuvent être pertinents mais ont dû être reportés pour traitement dans une version ultérieure.

Décision :

- ⇒ La commission prend acte des travaux réalisés et de l'intention du GT de finaliser le standard qui sera proposé pour validation lors de la commission des standards de début décembre
- ⇒ Après finalisation, le standard sera publié sur le site du CNIG et proposé à la validation du conseil plénier prévu le 10 décembre.

#### **4) Grace THD V 3.01 : présentation du sujet, calendrier envisagé**

Le standard de modélisation des réseaux fibres GraceTHD a été validé dans sa version 3.0 par le CNIG en juin 2020 à la suite des travaux d'une gouvernance tripartite comprenant les collectivités locales représentées par l'Association des Villes et Collectivités pour les Communications électroniques et l'Audiovisuel (AVICCA), les opérateurs privés représentés par InfraNum et l'Etat représenté par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ci-après « ANCT »). Depuis, le standard a largement été mis en œuvre par les différents acteurs du secteur. Cette utilisation massive du modèle a conduit à reformer la gouvernance pour discuter d'évolutions permettant d'optimiser le format.

Dans cette perspective, l'ANCT a mené des groupes de travail (ci-après « GT ») sous la forme de 12 COPIL dans le cadre d'une gouvernance tripartite (ANCT, collectivité et acteurs privés) organisé de septembre 2022 à juin 2024.

Ces GT respectent les obligations d'ouverture et de transparence des GT CNIG. En effet, l'Avicca est accompagnée de certaines collectivités représentant les acteurs publics. Par ailleurs, les collectivités territoriales ont été invitées à participer au groupe lors du TRIP de l'Avicca de novembre 2024. Enfin, tous les acteurs privés ont été consultés au sein d'InfraNum.

De fait, l'ANCT souhaite la montée en version v3.0.1 du géostandard CNIG. Les modifications sont mineures, ne concernant qu'une liste de valeur, ainsi que la mise à jour de la bibliographie. Cette montée en version sera également celle des recommandations de l'ANCT qui accompagnent le géostandard dans sa mise en œuvre.

Le passage en commission des standards le 3 octobre 2024 vise à valider le respect des règles d'ouverture et de transparence du GT GraceTHD par le CNIG. Par la suite, l'ANCT lancera un appel à commentaires du 7 octobre au 8 novembre 2024, en suivant le modèle utilisé pour la version 3.0 en 2020. Le formulaire doit permettre de gérer les appels à commentaire concernant le géostandard CNIG et les recommandations ANCT. De plus, un atelier de consolidation avec les utilisateurs du standard aura lieu lors du TRIP de l'Avicca, le 27 novembre 2024. L'objectif de l'ANCT est la validation de la version 3.0.1 lors de la commission des standards du 13 décembre 2024, puis sa validation par le conseil plénier.

Remarques :

- Christine Archias souhaite confirmation que ce standard n'a pas de caractère réglementaire. L'ANCT précise que ce n'est effectivement pas le cas, mais que les conventions de financement par l'ANCT imposant ce standard constituent un levier efficace pour son utilisation.

Décision :

La commission valide les travaux réalisés par le GT, notamment le respect des règles d'ouverture et de transparence qui correspondent aux règles du CNIG. Elle valide par conséquent l'ouverture de l'appel à commentaire, qui sera relayé par le CNIG.

Le standard sera proposé pour validation lors de la commission des standards de début décembre, puis sera publié sur le site du CNIG et proposé à la validation du conseil plénier prévu le 10 décembre.

## **5) GT Espaces naturels protégés**

Le GT lance la révision du standard Covadis "Espaces Naturels Protégés" v1 de 2013 afin de prendre en compte les nouveaux besoins :

- Prendre en compte les modifications opérées dans la pratique depuis 11 ans
- Intégrer les Espaces Naturels Sensibles (Conseils départementaux) et les Sites Classés (Direction de l'habitat de l'urbanisme et des paysages -DHUP-)
- Mieux intégrer des aires marines protégées (Office français de la biodiversité - OFB-)
- Se rendre interopérable avec le géoportail de l'urbanisme et la BD UNI de l'IGN (impact pour les réserves naturelles, les cœurs de Parc)
- Prise en compte des évolutions des rapports de l'Agence Européenne de l'Environnement, des Nations Unies et de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN)
- Elargir le périmètre au-delà de la description des espaces : prise en compte des documents de gestion dans le standard
- Proposer un format de standard structuré et non uniquement « à plat »

Ces travaux rentrent dans le périmètre du CNIG mais aussi des Systèmes d'Information Fédérateurs eau, milieu marin biodiversité, portés par l'OFB, ils devront ainsi suivre les processus de ces 2 systèmes.

Les travaux, portés par l'OFB et le centre d'expertise Patrinat, commenceront dès 2024 pour une fin prévue en 2025. Les têtes de réseaux des espaces protégés sont spécifiquement invitées à y participer.

Remarques :

- Christine Archias rappelle que le secrétariat du CNIG peut, si besoin, mobiliser les membres de GT attendus.

Décision :

⇒ La commission valide le lancement de la révision du standard et le lancement du GT selon les modalités exposées.

**6) point d'information sur la fabrique des standards**

*Pas de support*

Marie Lambois présente une information sur l'avancement des travaux : plusieurs ateliers ont eu lieu, avec le soutien d'Open Communities, lors desquels on a notamment travaillé sur le processus de création des standards.

Le GT souhaite avoir un RETEX de la part des participants à la création de standards, notamment animateurs de GT, et proposera prochainement un sondage qui sera relayé vers les membres de la commission.

**Conclusion**

Christine Archias remercie les participants.

## Annexe : liste des participants

NB : la liste des participants est incomplète à la suite d'un incident technique et ne contient que les noms des personnes qui sont intervenues lors de la commission.

<b>Prénom</b>	<b>Nom</b>	<b>Organisme</b>
Christine	<b>Archias</b>	Présidente de la commission
Patrick	<b>Alayrangues</b>	Altereo
Maxime	<b>Cammas</b>	UMR Patrinat
Gilles	<b>Cebelieu</b>	IGN
Julie	<b>Chataignier</b>	OFB
Arnauld	<b>Gallais</b>	CEREMA
Marie	<b>Lambois</b>	IGN
Pierre	<b>Laulier</b>	CNIG
Guillaume	<b>Lenoir d'Espinasse</b>	ANCT
Benoît	<b>Morando</b>	CNIG
Pierre	<b>Nguyen Trong</b>	GRDF
Lubin	<b>Roineau</b>	ANCT
Frédérique	<b>Williams</b>	IGN